



Début de la séance : Lundi 29 janvier 2024 à 19h00.

Membres présents : Jean-Louis BEAUFORT, Arnaud BRUN, Christophe BULKA, Claude CAMPART, Fabrice CARRE, Benoit GANDREUIL, Daniel MARCHAND, Romain SCHAEFFER, Julien TESSEYRE.

Membres absents excusés : Cyril CHAVANT, Vincent LABARBE, Vincent LORIOU.

Objet de la réunion

Traitement de la 1ère journée phase 2 (journée 13 dans SPID V2) du championnat par équipes régional.

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des «fiches mémo» destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. Lors de la 1ère journée 20 rencontres n'avaient pas de JA mentionnés, 6 pour la 2ème journée, 3 pour la 3ème journée, 4 pour la 4ème journée et 1 pour la 5ème et 6ème journée. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer les 2 équipes perdantes.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

RAS.

Rencontres avec juges-arbitres désignés mais non présents

RAS.

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue.

Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.

Phase 2 / Journée 1 (officiellement journée 13 dans SPID V2) 20 et 21 Janvier 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R3-4 - Périgné 4 contre Courlay 1

BEAUFFIGEAU Vincent (793779) de Périgné : carton jaune pour jet de raquette.

BEAUFFIGEAU Vincent (793779) de Périgné : abandon dans la 5ème manche de la partie 7.

Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- partie 2 : défaite normale,
- double : abandon,
- partie 3 : forfait.

Pénalité financière pour abandon de 30€ appliquée.

Suite au rapport du juge-arbitre noté sur la feuille de rencontre, et compte tenu du comportement inacceptable du joueur BEAUFFIGEAU Vincent, la Commission Sportive Régionale va faire une demande auprès du président de la ligue pour que ce dernier saisisse l'Instance Régionale de Discipline.

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courriel doit être adressé directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat de la ligue (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Fin de la séance à 19h50